



## REGLEMENT

### **Art 1: Organisateur**

VTTTeam78: 9 Rue de la Liberté, 78930 Guerville

### **Art 2: Principe de l'épreuve**

La « GUERVILLOISE » est une randonnée VTT et Cyclo ouverte a tous,. Cette randonnée est organisée dans un but ludique et convivial et les participants, quel que soit leur niveau, doivent cohabiter sur les différents parcours.

Pour tous les mineurs, une autorisation manuscrite et signée des parents est obligatoire.

### **Art 3: Parcours**

Voir recto

### **Art 4: Horaires / Inscriptions**

Inscription par courrier à l'adresse précisée sur le bulletin et sur place à partir de 7h30 à la salle des fêtes de SENNEVILLE.

Départ: De 7h30 à 9h00

10 km départ unique à 10h00: un départ encadré pour les enfants faisant le 10km sera organisé devant la salle à 10h00 encadré par des membres du Club. Les parents peuvent se joindre au groupe.

### **Art 7: Balisage**

Les différents circuits seront balisés par de la craie blanche, des panneaux et des rubans de type « rubalise de chantier » vous indiquant la direction à prendre.

### **Art 8: Assurances Responsabilité civile**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs, déclinent toute responsabilité en cas de blessure, maladie, chute ou coups occasionnés par un tiers.

### **Art 9: Matériel**

Le port du casque à coque rigide est OBLIGATOIRE et les gants et lunettes sont fortement conseillés.

### **Art 10: Sécurité**

Des patrouilleurs seront postés sur les différents parcours, ainsi qu'aux carrefours dangereux.

Tous les participants, se doivent de respecter impérativement le code de la route en vigueur et devront respecter les différentes consignes données par les organisateurs.

### **Art 11: Droits à l'image**

Toutes les photos ou films, ainsi que les noms des différents participants, pourront être utilisés par les organisateurs selon la loi en vigueur.

### **Art 12: L'inscription entraine l'acceptation du règlement.**